

Charte d'attention et de protection des étudiants du Centre Laennec Lyon

Pour une culture de vigilance et de protection

Cette charte a pour but de mettre à disposition des **salariés, jésuites, intervenants, conférenciers et bénévoles du Centre** un support commun pour établir une culture de vigilance et de protection. Ce support est un outil de réflexion et de partage sur les pratiques existantes et les adaptations à mettre en œuvre pour une meilleure sécurité des étudiants.

Prendre soin de soi et des autres

Un établissement jésuite développe le souci de prendre soin (cura) de soi et des autres. Toute la communauté éducative doit donc contribuer à créer un climat scolaire apaisé et joyeux, qui conditionne des apprentissages sereins. Cela requiert un environnement sain et sûr où est absente toute forme d'emprise et d'abus (sexuel, physique, spirituel ou psychologique), de harcèlement, d'intimidation ou d'humiliation : entre adultes et étudiants ; entre étudiants ; entre adultes.

La dissymétrie de la relation éducative ne doit jamais faire obstacle à la reconnaissance de la valeur de chaque personne, au respect de la dignité de l'étudiant, à l'observation de l'éthique et des exigences liées à une conduite professionnelle avec, dans tous les cas, une attention spéciale aux plus fragiles. Dans le cadre de sécurité dont chaque établissement est garant, l'étudiant est écouté et encouragé à prendre conscience de son intégrité physique, psychique et morale, à savoir la défendre et à dénoncer tout ce qui pourrait l'enfreindre. L'établissement met en œuvre un dispositif permettant de signaler toute situation susceptible de porter atteinte à l'intégrité de chacun. La formation contre les abus de toute la communauté éducative est assurée de façon systématique et permanente.

Extrait de « Principes et fondements éducatifs pour les établissements scolaires du réseau Loyola Éducation », 2023.

La charte identifie 5 familles de risques :

- Juste relation éducative
- Rapport au corps, contacts physiques
- Attention et soins aux personnes vulnérables ou porteuses d'un handicap
- Usage des technologies de l'information et des réseaux sociaux
- L'accompagnement pédagogique

La charte donne les modalités à adopter pour une présence ajustée envers les jeunes.

Nous vous invitons à vivre et à faire vivre cette charte d'attention et de protection des étudiants, dans la variété des missions qui vous sont confiées.

Des situations, des attitudes ou des paroles d'étudiants peuvent vous questionner. Il est important que vous en parliez librement avec l'équipe pédagogique du Centre.

Attitudes recommandées

- Respecter la loi et la réglementation en vigueur
- Respecter l'intégrité physique et psychique de l'étudiant
- Agir avec bienveillance et empathie
- Respecter une juste proximité (ni trop proche, ni trop distant)
- Repérer toute situation délicate pouvant mettre les étudiants en danger
- Signaler à la direction toute situation d'abus ou de violence

Juste relation éducative

- Ecouter attentivement, être disponible et accueillir
- Exercer une saine exigence, « qui fait grandir »
- Bien distinguer la sphère privée de la sphère professionnelle
- Connaître son périmètre d'intervention et de responsabilité
- Être juste dans les situations (particulièrement pour les valorisations ou les sanctions)
- Agir ouvertement, dans une attitude qui ne cherche pas à dissimuler
- Être attentif, savoir ouvrir la parole lorsqu'une situation ou un comportement pose question
- Partager en équipe les situations délicates ou complexes

Rapport au corps, contacts physiques

- Obtenir le consentement de l'étudiant pour tout soin
- Assurer la présence d'un tiers adulte pour toute situation délicate
- Exercer un discernement sur le choix des supports pédagogiques (films, images, sites web, musique, etc.)

Attention et soin aux personnes vulnérables ou porteuses d'un handicap

- Être le plus naturel et respectueux possible
- Se former pour maîtriser les gestes de soin ou de prise en charge nécessaires auprès des étudiants (ex : formation premiers secours en santé mentale)
- Aborder avec respect et naturel l'étudiant pendant un soin, en lui demandant l'accord pour tel ou tel geste ou action
- Alerter sa hiérarchie quand on ne dispose pas des informations nécessaires. Respecter la confidentialité des informations fournies par les professionnels.

Usage des technologies de l'information et des réseaux sociaux

- Connaître et respecter la législation en vigueur sur le respect de la vie privée, le droit à l'image, l'usage des portables et des réseaux sociaux
- Connaître et respecter les dispositions du règlement intérieur et/ou de la charte numérique de l'établissement
- Protéger son identité numérique. Bien discerner avant de publier des éléments de sa vie personnelle ou privée sur les réseaux sociaux
- Utiliser les canaux autorisés par l'établissement pour communiquer avec les mineurs et les familles (téléphones, adresses mails et messagerie du Centre)

Accompagnement pédagogique

- Favoriser un climat de confiance et de respect mutuel propice au dialogue
- Prendre en compte la parole des étudiants
- Respecter les questionnements des étudiants
- Permettre à l'étudiant de changer d'accompagnateur s'il le souhaite

Attitudes à éviter

- Toute confusion naissant d'une trop grande proximité relationnelle ou d'une attirance affective quelconque
- Toute attitude de domination ou de froideur excessive
- Tout propos irrespectueux, dévalorisant
- Être intrusif ou insistant lorsqu'un étudiant semble s'ouvrir de choses personnelles ou intimes

Juste relation aux étudiants

- Tout propos se voulant humoristique ou ironique, qui vise un étudiant ou un groupe d'étudiants
- Présenter à des étudiants des informations relatives à sa vie privée
- Tout convoyage seul à seul
- Toute relation interpersonnelle exclusive hors du cadre pédagogique
- Vouloir résoudre seul une situation complexe

Rapport au corps, contacts physiques

- Toute occasion de voir le corps dénudé d'un étudiant
- Se retrouver seul dans un local ou dans une situation ambiguë (convoyage voiture ; local aveugle, fermé ; etc.)
- Embrasser un étudiant
- Danse avec un étudiant

Attention et soins aux personnes vulnérables ou porteuses d'un handicap

- Se laisser envahir par le besoin d'affection persistant d'un étudiant fragile ou porteur d'un handicap
- Improviser des gestes non maîtrisés ou sans formation

Usage des technologies de l'information et des réseaux sociaux

- Laisser connaître à des étudiants par le moyen des réseaux sociaux, des éléments de la vie personnelle des accompagnateurs (soi-même ou tout autre collègue)
- Entretenir des relations sociales ou professionnelles par réseau social entre accompagnateur et étudiant
- Utiliser avec les étudiants les plateformes numériques ou les réseaux sociaux à des fins autres que pédagogiques

Accompagnement pédagogique

- Donner un message contraire aux valeurs éducatives de l'institution
- Parler de sa vie personnelle

Attitudes à proscrire

- Tout geste de violence physique et/ou sexuelle
- Toute relation amoureuse ou sexuelle avec un étudiant de l'établissement
- Tout geste suggestif à connotation sexuelle, toute imitation d'un acte sexuel
- Tout contact avec les parties intimes du corps d'un étudiant
- Toute punition corporelle
- Toute attitude de rabaissement ou de dévalorisation de l'étudiant
- Les gestes déplacés (caresses ou embrassades prolongées, etc.)
- Chercher à entrer dans l'intimité des étudiants par des questions inappropriées
- Tout comportement de dénigrement ou de discrimination des personnes

Juste relation éducative

- Les propos et gestes à connotation sexuelle, les propos sexistes, racistes ou homophobes
- Présenter à des étudiants des informations intimes de sa vie privée
- Faire croire ou laisser entendre que l'on quitte sa position d'accompagnateur pour celle de « grand frère », de « copain », de « confident », etc.
- Toute attitude qui réclame le secret de la part de l'étudiant
- Se retrouver seul avec un étudiant dans un local aveugle (isolé ou clos) ou dans une situation ambiguë
- Se retrouver seul accueilli au domicile d'un étudiant
- Accueillir un étudiant seul à son domicile, quelle que soit la raison
- Accueillir un groupe d'étudiants à son domicile sans autre adulte présent

Rapport au corps à l'initiative de l'adulte

- Toute embrassade à l'initiative de l'adulte
- Toute caresse insistant sur des parties non intimes d'un étudiant (épaule, visage, dos, etc.), même « acceptée » par l'étudiant
- Toute embrassade longue à l'initiative d'un étudiant
- Tout document ou support pédagogique à caractère pornographique ou de violence physique extrême

Attention et soins aux personnes vulnérables ou porteuses d'un handicap

- Tout acte de violence à l'encontre d'un étudiant

Usage des technologies de l'information et réseaux sociaux

- Tout échange avec des étudiants d'images ou de contenus à caractère sexuel ou violent par réseau social
- Toute relation avec des étudiants sous un nom d'emprunt ou une fausse identité
- Entretenir des relations « secrètes » avec des étudiants sur un réseau social
- Chercher à obtenir des informations privées et intimes sur des étudiants via les réseaux sociaux
- Porter atteinte, via un réseau social, à la réputation de l'institution ou à tout membre de la communauté éducative, par la publication d'éléments choquants (textes, photos, vidéos, etc.) ou en contradiction avec le message éducatif

Accompagnement pédagogique

- Toute stigmatisation d'une personne, d'une attitude ou d'un groupe de personnes
- Ignorer des points d'alerte qu'un étudiant pourrait exprimer concernant son intégrité
- Divulguer des informations concernant les étudiants en dehors de l'équipe pédagogique